

Qui n'en veut de mon Bachelor agro... la grande braderie est ouverte !

L'Essentiel du CNEA-CNESERAAV du 27 janvier 2026

Réunion exceptionnelle le 27 janvier 2026 des 2 instances pour avis sur le projet d'arrêté fixant la liste annuelle des établissements autorisés à ouvrir un « bachelor agro » en vue de la rentrée 2026, soit la 3ème année du « bachelor agro »

Avis à donner sur 25 demandes d'ouverture de Bachelor agro.

Une réunion quelque peu déséquilibrée avec 40 représentant·es du public et du privé votant au titre du CNEA (Enseignement technique) et 11 représentant·es public·ques pour le CNESERAV (Enseignement supérieur public) ...

▪

- . Dépôt des dossiers projet à la mi-décembre 25 ;
- . Instruction par l'Inspection durant quelques jours ;
- . Avis des instances nationales de l'enseignement agricole le 27 janvier ;

- . Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 10 février prochain ;
- . Le MAASA pourra alors cocher la case "accréditation de Bac + 3 dans l'enseignement agricole", diplôme porté par la LOSARGA (Loi d'avenir agricole)...

▪

La présentation a permis de "dévoiler" les lauréat·es : ainsi la liste présentée en mai 2025 a évolué. **De 16 dossiers, elle passe à 25** : ce ne sont pas forcément les mêmes, mais **ce sont les "meilleurs" car retenus par l'Inspection (sic)**. Peu importe que la présentation qui en est faite soit plus qu'allégée pour certains, puisque ce sont les meilleurs. Peu importe qu'une demande de complément dans les objectifs de formation soit formulée, l'accréditation est acquise ... exit certains projets pour lesquels les équipes ont cru et travaillé, tels que Montmorot, Toulouse Auzeville, Chartres... D'ailleurs l'annonce de l'ouverture figure d'ores et déjà sur le site de quelques établissements privés, tels que l'École Supérieure des Agricultures, ou d'autres... La DGER s'est engagée à rappeler les règles et bonnes pratiques en la matière à ces directions d'établissement.

▪

Une règle quasi générale : le mixage des publics et cela quelque soit le public ("pour ne pas insulter l'avenir"... entendez "ne négliger aucun marché" car au final c'est bien de cela qu'il s'agit...). Ainsi étudiant·es, apprenti·es et stagiaires de la formation continue sont invité·es à rejoindre ensemble nombre de ces Bachelors agro. **Pour y faire quoi, avec**

qui et sur quel(s) site(s) ? Les maquettes sont en cours d'élaboration, ou bien inutile de se surcharger en informations. Seules, au mieux, les grandes lignes ont été présentées. Mais ce sont tous les meilleurs, dit-on, donc...

Quant aux consortiums, avec à minima un établissement d'enseignement supérieur public ou privé et un lycée technique public ou privé, **il y a toutes les configurations possibles** (même la DGER ne s'y attendait pas... mais après tout : "tout ce qui n'est pas interdit est permis"), ce qui, pour l'Élan commun, va d'autant plus accentuer la grande confusion entre public et privé, ce qui est proprement inacceptable.

▪

L'Élan commun a demandé confirmation quant à la participation financière du MAASA. Il sera bien de **0,5 ETP par Bachelor Agro pour le(s) lycée(s) technique(s)** public ou privé (hors MFR où les modes de calcul sont basés sur les effectifs constatés), et de **0,5 ETP pour l'établissement d'enseignement supérieur public**. À ceci va s'ajouter pour la voie scolaire, les frais d'inscription de l'ordre de 180 € / étudiant·e dans le public. Ceux du privé sont à la discrétion du Conseil d'administration de l'établissement d'enseignement supérieur. **L'Élan commun souhaite qu'une régulation soit faite pour contrer les dérives...** d'autant qu'avec les partenariats public-privé, ce sont certain·es de nos étudiant·es qui la encore, inscrit dans un établissement public pour leurs deux années de BTS , vont se retrouver à basculer dans une 3ème année aux conditions de l'enseignement privé et donc avec ses tarifs y compris !

Pour l'apprentissage, **le niveau de prise en charge du contrat par l'opérateur de Compétence OCAPAT sera cette année au "taux d'amorçage" de 6 000 €/apprenti·e**, révisable ensuite. Quant aux stagiaires de la formation continue, il faudra ici

se reporter aux conditions propres à chaque région, en fonction des appels d'offres...

▪

Au regard de l'urgence avec laquelle ces Bachelors agro se créent, **l'Élan commun souligne le besoin de suivre la mise en place de ces diplômes par le MAASA**, tant sur le contenu des formations que sur l'accueil des étudiant·es et l'organisation du travail des équipes pédagogiques. D'ailleurs la plupart des consortiums demanderont l'accréditation pour une formation "complète" en 3 ans dès la rentrée 2027. Ceci aux dépens de licences pro qui vont disparaître à leur profit. Le Directeur Général a précisé que **l'Inspection et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) seront attentifs** et a ajouté qu'un suivi sera aussi effectué dans le cadre des instances nationales régulièrement, en particulier sur les mixages de public (à géométrie pour le moins peu contrôlée)....

▪

L'instruction et la procédure d'accréditation express pour cette rentrée 2026 ne peut pas être réitérée pour les années suivantes. **L'Élan commun revendique, à l'identique avec les procédures employées par l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, que la présentation des prochains projets doit être détaillée, complète et argumentée**, afin que

nos instances ne soient pas considérées comme une simple chambre d'enregistrement, et cela au risque que sous couvert de pseudo-innovations nombre de ces projets ne prospèrent pas très longtemps auprès des étudiant·es.